Remarques et considérations à la demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées.

Depuis plusieurs années, j'ai constaté que les périodes de prospection entreprises par les cabinets d'expertise diminuent. Dans le protocole qui encadre ces démarches, il est écrit que les divers inventaires de la faune et de la flore doivent s'étaler sur les quatre saisons de l'année, ce qui est logique. Or, on constate au fil des ans que ce temps-là se rétracte de deux à trois mois, de mai à juin, parfois mi-juillet. En 2013, le dossier de zone humide de Sivens a été retoqué par le CNPN pour le motif que les inventaires étaient incomplets, parce qu'ils ne couvraient pas les quatre saisons, entre autres.

Celui-ci n'échappe pas à la règle, les autorités administratives compétentes DREAL, DDT, CNPN s'en accommodent facilement.

De par mes compétences, mes connaissances naturalistes, et à la suite de la lecture du dossier, j'ai prospecté les divers lieux impactés par le projet SOLENA. Mes obligations ne m'ont pas permis d'être disponible avant fin juillet début août, ce qui n'est pas une des meilleures saisons pour explorer la nature. J'y ai consacré quatre journées.

Suite à une importante pollution des sols sur plusieurs décennies, après l'arrêt de la production s'en est suivie une dépollution des terrains. Ensuite, la nature a repris possession des lieux. Aujourd'hui on constate l'installation pérenne d'une végétation herbacée et de strates ligneuses, accompagnées d'une faune et d'une avifaune diverses sur les sites de Céron et Dunet. L'Igue du Mas a subi de longs travaux de dépollution, la végétation est parcellaire et à majorité nitrophyte. J'y ai découvert une station de Brassicacées métallophytes le Tabouret bleu (*Noccaea caerulescens*) le botaniste d'ECO-MED en a signalé une autre du côté de Montplaisir.

Dans l'ensemble le dossier établi par ECO-MED est bien fourni et clair, son point faible : la prospection de l'entomofaune, une période de 4 jours me semble courte, une période supplémentaire de quelques jours jusqu'à mi-juillet aurait été souhaitable surtout pour le Pique prune.

La richesse biologique de la partie boisée dite « Châtaigneraie mature » a nécessité des mesures d'évitement, de préservation, elles sont de bon sens et nécessaire. Il y a nécessité de faire plus pour d'éventuels risques que je développerai plus loin. Je propose la mise en place d'un « Arrêté de Protection Biotope (APB), Réf. L 411-1 et L 411-2 R 411-15 à R 411-17 du code de l'environnement ». Je justifie cette demande par la présence dans cette châtaigneraie d'une riche entomofaune saproxylique et saproxylophage et de l'espèce patrimoniale, le Pique prune (*Osmoderma eremita*). De nombreux arbres matures ou sénescents présentent des signes évidents de présence de Coléoptères saproxylophages et saproxyliques, concernant le premier : présence de galeries, trous

émergents, et pour les seconds : de l'humus propice au développement des larves. Dans la zone de prospection élargie de l'inventaire d'ECO-Med, j'ai découvert des signes (présents ou passés) d'un cycle larvaire dans l'humus d'un arbre très dégradé, des fèces-larvaires (déjections) et dans un autre une moitié de loge nymphale (2 cm) tout suppose qu'elles appartiennent à l'espèce *Osmoderma eremita*. La taille des loges atteint couramment les cinq centimètres. ECO-MED localise la présence du Pique prune au fond et en bas du bois de l'Igue du Mas. Dans ce lieu, je n'ai vu aucun signe de sa présence. Il est très difficile de voir ce coléoptère qui est, en fait, une Cétoine. Il est en effet plus facile d'en parler que de croiser son chemin, et de nombreux entomologistes en savent quelque chose !

Risque pour la châtaigneraie mature

Dans l'Igue du Mas, il est prévu le stockage de déchets non dangereux (ISDND) avec un risque potentiel d'incendie par auto-échauffement, un incendie pourrait endommager gravement la partie boisée qui jouxte la partie de stockage. Il est d'autant plus inquiétant à la lecture des informations que donne le site Flash ARIA du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire et notamment la Lettre d'information N° 60 de septembre-octobre 2019, page 12 sous le titre « L'Accidentologie Déchets », les activités de gestion des déchets confortent leur première place, de premier secteur accidentogène (22% des accidents ICPE en 2018, contre 23% en 2017). L'écart avec le 2° secteur, celui de la chimie (170 accidents en 2018), continue de se creuser. Réf.https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/09/2019_08_28_Inventaire_2019_Web-Interactif_compressed1.pdf

Je rappelle les recommandations de préservation de cette châtaigneraie mature par La DREAL, CNPN, ECO-MED.

Compensations

Pour mieux cerner le sujet, il y a deux ans je me suis inscrit à la Communauté ERC Occitanie (CRERCO), je participe aux différents séminaires et visites de terrains qui sont pour la plupart des rencontres avec des organismes, bureaux d'études, associations gérant des sites de compensations. Mon point de vue est que je ne suis pas convaincu du bien fait des compensations, il faut éviter, réduire à la limite et ne pas compenser pour la bonne raison que cela ne marche pas. J'en suis d'autant plus convaincu après la lecture les études de 2015 et celle éditée en septembre 2019 réalisée par des scientifiques du Museum National d'Histoire Naturelle et AgroParisTech sous le titre : *Compensation de la Biodiversité : Certitude de la perte nette, mais incertitude du gain net*. Réf.
https://reporterre.net/Grands-projets-destructeurs-l-esbroufe-de-la-compensation-ecologique
https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0006320718315805?via%3Dihub
Dans la loi Biodiversité de juillet 2016, il est demandé d'atteindre **zéro perte nette** de biodiversité, nous sommes loin du compte….

Conclusion

Nous vivons la sixième extinction des espèces, augmentation des taux d'extinction, déclin de groupes d'espèces, appauvrissement et homogénéisation des communautés, désorganisation des réseaux écologiques. Il est surprenant que nos « élites » n'en prennent pas la mesure, après les discours, il doit y avoir des actes.

Sur les demandes de dérogation depuis des lustres, nous en sommes encore à des critères obsolètes : impact modéré, faible à modéré, faible, fort etc. En se référant à des données parfois anciennes, par toujours fiables, localisées, parcellaires, et sans suivi. Tout cela pour le confort d'une administration sans état d'âme et des porteurs de projets.

Sur les sites des projets, on va relever en moyenne 200 à 250 espèces, la dérogation concerne 10 à 20 espèces, on ne regarde que les espèces les plus menacées, les plus emblématiques. La nature ordinaire, qu'en fait-on ? On s'en moque allégrement… Cette nature a une valeur intrinsèque et non seulement utilitaire : une mésange bleue, un saule marsault, une grande sauterelle verte doivent pouvoir exister tout autant que le vison d'Europe, le Pique prune, ou le sabot de Vénus. Ces espèces et les milieux communs associés sont **des éléments-clés des écosystèmes** dont dépendent les espèces les plus rares. Ils constituent un bien commun, patrimoine de l'humanité. Enfin ils fournissent ce que l'on nomme des services écosystémiques. Mais cette nature ordinaire nous pose problème, à nous, naturalistes protecteurs, car comment la protéger ?

Je m'oppose au projet SOLENA et en demande son retrait, il y a d'autres solutions, nous allons devoir gérer des déchets, mais pas de cette façon, l'urgence, c'est leur réduction, il y a un travail à faire en amont, réduire les emballages, éliminer l'obsolescence des produits. Ceux qui ne jouent pas le jeu et contournent les lois ce sont les entreprises, du bâtiment, les industriels etc. Chez les particuliers quand il y a une prise en charge des déchets, une grande majorité d'entre eux joue le jeu.

La biodiversité c'est le vivant, et la survie de l'humanité.

Christian CONRAD
Botaniste, Ecologue naturaliste
Directeur scientifique de l'association APIFERA

Je rajoute :

-Je rajoute des éléments de mon inventaire, qui me semblent importants, absents de celui d'ECO-MED, j'ai consacré quatre journées à la visite des trois sites et quelques heures nocturnes pour un petit inventaire des papillons de nuit (Lépidoptères Hétérocères) qui sont souvent oubliés par les bureaux d'études. La météo n'étant pas bonne, le résultat en fut de même.

- Une carte ou la zone hachurée de la partie boisée de l'Igue du Mas, indique la châtaigneraie mature à protéger.

Compléments de l'Inventaire Viviez – Aubin
(Dunet- Céron L'Igue du Mas)

Coléoptères

Nom vernaculaire	**Nom scientifique**	**Lieux**
Carabe à reflets d'or	Carabus auronitens	Bois- L'Igue du Mas
Rhinocéros	Oryctes masicornus	Bois- L'Igue du Mas
Petite Biche	Dorcus parallelipipedus	Bois- L'Igue du Mas
Pterostique mouillé	Pterostichus madidus	Bois- L'Igue du Mas
Bousier.	Geotrupes mutator	Bois- L'Igue du Mas
Bousier.	Trypocopris pyrenaeus	Bois- L'Igue du Mas
Timarche ténébreuse	Timarcha tenebricosa	Bois- L'Igue du Mas

Lépidoptères Hétérocères

Bombyx du Hêtre	Stauropus fagi	Bois- L'Igue du Mas
Bombyx disparate	Lymantria dispar	Dunet
L'Acidalie ombrée	(Ideae rubraria)	Bois- L'Igue du Mas
Le Sphinx du Tilleul	Mimas tiliae	Bois- L'Igue du Mas
Bombyx du chêne	Lasiocampa quercus	Dunet

Lépidoptère Rhopalocères

Le Flambé	Iphiclides podalirius	Céron
L'Argus castillan	Aricia morronensis	Dunet

Oiseaux

Mésange nonnette	Poecile palustris	Céron
Pic noir	Dryocopus martius	Dunet -L'Igue du Mas (bois)
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Bois-L'Igue du mas
Autour des Palombes	Accipiter gentilis	Bois- L'Igue du Mas

Mammifères

Ecureuil	Sciurus vulgaris	Dunet
Biche élaphe	Cervus elaphus	Bois- L'Igue du Mas
Chevreuil	Capreolus capreolus	Bois- L'Igue du Mas
Lapin de Garenne	Oryctolagus cuniculus	Dunet
Martre des pins	Martes martes	Bois- L'Igue du Mas

La Mésange nonnette, le Pic noir, la Chevêche d'Athéna, l'Autour des Palombes ont une protection liste rouge, nationale et mondiale LC.

Google Maps Decazeville

Images ©2019 Google, Images ©2019 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 200 m